

ANNEXE IV
Modèle (Version 2 –avril 2009)

Identification de la salle d'autopsie

Référence : SAAZ/...../...../...../...../BOV¹

AUTORISATION DE TRANSPORT D'UNE TETE DE BOVIN EN VUE DE TESTS DE DIAGNOSTIC DE L'ESB²

Je soussigné, Dr, vétérinaire autorisé à la salle d'autopsie (*identification*) déclare autoriser le CERVA (*Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques*) à transporter vers le Centre de Machelen la tête du bovin décrit ci-dessous, sur laquelle il n'a pas été possible de prélever un échantillon de tronc cérébral en vue du test rapide ESB / dont l'échantillon de tronc cérébral prélevé par mes soins n'a pas pu être analysé au laboratoire agréé³.

Une nouvelle tentative d'échantillonnage devra y être effectuée en vue de la réalisation des tests rapide et/ou classiques de diagnostic de l'ESB.

La présente autorisation vaut pour satisfaire aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 juin 1976 portant les conditions à remplir pour le transport de cadavres d'animaux ou de parties de ceux-ci vers un laboratoire.

Identification du bovin.

- Marque(s) auriculaire(s) : O.D. O. G.
- Numéro du troupeau de provenance :

Renseignements relatifs à l'autopsie.

- Date de la mort :
- Date de l'autopsie :

Remarques éventuelles.

.....
.....
.....

Examens complémentaires éventuels qu'il est demandé d'effectuer sur la tête.

.....
.....
.....
.....
.....

Le présent document est adressé par **télécopie** au CERVA (Fax : 02/379.04.79) en **confirmation de la demande téléphonique** (Tél. 02/379.05.46 ou 02/379.05.47) du (*date, heure*)

Fait à, le

(Nom et signature du vétérinaire autorisé)

Je soussigné : (*nom, adresse*)
.....
travaillant pour le compte du CERVA et responsable du transport m'engage à conduire directement au Centre de Machelen la tête du bovin décrit ci-dessus, à l'aide du véhicule autorisé à cette fin (*immatriculation*)
appartenant à

Fait à, le

(Nom et signature du chauffeur)

¹ SAAZ /sigle identifiant la salle d'autopsie / code d'identification du vétérinaire autorisé (4 chiffres) / deux derniers chiffres du millésime / numéro de série ininterrompue propre à la salle d'autopsie pour l'année en cours/BOV.

² Une autorisation de transport est adressée au Centre de Machelen pour chaque animal concerné.

³ Biffer les mentions inutiles.